



RÉUNION VIRTUELLE

Consultations à huis clos avec des organisations de la société civile

tenues par le

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

1^{er} mars 2022

RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu des consultations à huis clos avec des organisations de la société civile le 1^{er} mars 2022. Les échanges se sont déroulés en ligne selon la règle de confidentialité de Chatham House. Parmi les participants figuraient des représentantes et représentants d'organisations de Palestine, d'Israël et des États-Unis d'Amérique, ainsi que des membres et des observateurs et observatrices du Comité.

La réunion a été présidée par l'**Ambassadeur Cheikh Niang**, Représentant permanent du Sénégal et Président du Comité. Dans le cadre de leurs exposés et au cours des échanges, les organisations participantes ont abordé les questions suivantes : 1) l'efficacité de la campagne #Savesheikhjarrah et de la mobilisation des comités locaux s'agissant d'exercer une pression internationale et de promouvoir la solidarité avec les habitants de Jérusalem-Est ; 2) les actes de violence commis par des colons ; 3) le déplacement dans des villages non reconnus ; 4) la promotion du principe de responsabilité grâce à un suivi international indépendant assuré par les organisations de la société civile.

Dans ses observations liminaires, le **Président** a souhaité la bienvenue aux participantes et participants et rappelé que le Comité avait pour mandat de promouvoir la fin de l'occupation israélienne du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Le Comité s'employait également à favoriser un règlement juste et pacifique de la question de Palestine et appuyait la mise en œuvre de la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 ainsi que l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables, notamment les droits à l'autodétermination et à la souveraineté et le droit de retour. Le Président a souligné que la collaboration entre le Comité et la société civile visait à mettre le potentiel des organisations présentes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en Israël et ailleurs au service de l'exécution du mandat du Comité grâce à une coopération renforcée, notamment au moyen d'activités conjointes et de la mise en commun d'informations.

En ce qui concerne l'efficacité de la campagne #Savesheikhjarrah et de la mobilisation des comités locaux, les participantes et participants ont souligné que la question de Cheik Jarrah devait être examinée sous deux angles distincts : celui du quartier en tant que tel et celui de la vieille ville de Jérusalem. L'occupation israélienne a été décrite comme « une histoire de résistance » qui avait vu l'émergence de nouveaux dirigeants et de nouvelles approches créatives

dans le cadre de la lutte contre l'oppression. Il a également été souligné que Jérusalem-Est appartenait à tout le monde et que les Palestiniens avaient toujours été très soucieux de protéger sa diversité religieuse et culturelle. Toutefois, dans un contexte de marginalisation, de division et d'annexion, la ville perdait peu à peu ses institutions culturelles et son infrastructure touristique et se vidait progressivement de sa population palestinienne. La solidarité face aux politiques d'annexion mises en œuvre par Israël était d'une importance fondamentale, notamment à Jérusalem-Est, qui, de l'avis de certaines des personnes présentes, était en passe de devenir une « banlieue de Jérusalem-Ouest ».

S'agissant de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la situation économique de Jérusalem-Est, les participantes et participants ont mentionné les effets négatifs observés dans le secteur du tourisme. Outre que le nombre de touristes internationaux avait diminué, le mur de séparation et les points de contrôle israéliens faisaient obstacle au tourisme intérieur. En conséquence, de nombreux restaurants, hôtels et boutiques de souvenirs avaient été contraints de fermer, ce qui avait eu des répercussions directes sur les commerçants et d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement, notamment les centres culturels et commerciaux. Certaines des personnes présentes ont recommandé de diversifier et d'améliorer les destinations touristiques à Jérusalem-Est, de développer d'autres lieux culturels, historiques et traditionnels attrayants et de ne pas se concentrer uniquement sur les sites religieux.

Il a été souligné qu'au cours des trois dernières années, les Palestiniens avaient fait face à une recrudescence des actes de violence commis par des colons, qui bénéficiaient du soutien croissant des forces de sécurité israéliennes. Les militantes et militants israéliens des droits humains ont noté que peu de progrès pouvaient être accomplis dans le cadre du système judiciaire israélien et que seule l'intervention de la communauté internationale pourrait permettre de faire cesser ces violences. D'autres personnes présentes ont souligné qu'il importait de mettre l'accent sur le droit international humanitaire et sur les obligations qui incombaient à Israël en tant que Puissance occupante.

Les organisations de la société civile ont estimé que les récentes discussions tenues à la Knesset israélienne sur les actes de violence commis par des colons incitaient à un optimisme prudent. L'approche adoptée par le Gouvernement à cet égard, notamment dans certains ministères, semblait évoluer par rapport aux positions observées par le passé. Toutefois, on ignorait encore si une attitude positive au sein du Parlement ou du Gouvernement se traduirait par des changements réels sur le terrain et permettrait de contenir cette violence.

Les intervenantes et intervenants ont également abordé la question des villages non reconnus en mettant l'accent sur le sort des Bédouins qui étaient contraints de se déplacer vers les zones urbaines et d'abandonner leur économie et leur mode de vie traditionnels. Cet exemple illustre la logique qui sous-tendait la politique de déplacement, de ségrégation, de judaïsation et de contrôle territorial mise en œuvre par Israël. Il s'agissait là d'un système de domination qui se caractérisait par des mesures de confiscation de terres et de ségrégation à caractère racial. Les personnes présentes ont estimé que les chances d'obtenir gain de cause dans les procès liés aux affaires de déplacement, notamment dans la zone C, étaient pratiquement nulles.

Les intervenantes et intervenants ont salué la décision du Conseil des droits de l'homme de créer une commission d'enquête internationale indépendante et permanente chargée d'enquêter dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël sur toutes les violations présumées du droit international des droits de l'homme et toutes les atteintes à ce

droit qui auraient été commises jusqu'au 13 avril 2021. Ils ont souligné qu'Israël n'avait jamais été amené à répondre de ses crimes de guerre. Le fait que le pays n'ait pas à rendre de comptes pour les violations du droit international et des droits humains des Palestiniens auxquelles il se livrait ne faisait que prolonger l'occupation en cours, et cette impunité avait ouvert la voie à un renforcement de l'oppression.

Les participantes et participants ont souligné qu'il importait de promouvoir le respect du principe de responsabilité en assurant le suivi de la situation et en établissant des rapports à ce sujet. Durant la pandémie de COVID-19, qui avait détourné l'attention de la communauté internationale, les violations des droits du peuple palestinien commises par Israël s'étaient intensifiées. Les organisations de la société civile ont également estimé qu'il importait d'assurer un suivi sur le terrain, mentionnant notamment les visites effectuées par des délégations américaines en Palestine et en Israël pour y rencontrer différentes communautés, ce qui leur avait permis de recueillir des preuves et des informations de première main en vue de rendre compte de la situation et d'exercer une pression sur les membres du Congrès des États-Unis. Cette approche était le moyen le plus efficace de « changer les choses » et de défendre les droits des Palestiniens. De même, les campagnes de communication dans les médias sociaux concernant Cheik Jarrah et d'autres situations critiques étaient une composante cruciale des activités de mobilisation menées au niveau international.

Les intervenantes et intervenants ont également examiné la possibilité que des sanctions soient imposées à Israël afin de l'inciter à modifier ses politiques, estimant toutefois qu'il était extrêmement improbable que de telles mesures soient prises. L'autre solution consistait à se concentrer sur des campagnes visant à informer le public des politiques et pratiques oppressives d'Israël, qui étaient « illégales et moralement condamnables ». À cet égard, le dernier rapport d'Amnesty International dénonçant les atteintes commises par le Gouvernement israélien avait montré qu'Israël était sensible à de telles critiques. Bien que le public israélien soit moins enclin à accepter ou à utiliser le terme « apartheid », l'approche la plus efficace consisterait à mettre l'accent sur les faits bien documentés qui figuraient dans le rapport. De même, les organisations de la société civile ont proposé que la question de Palestine soit présentée sous le prisme de la justice raciale. L'emploi du terme « apartheid » permettrait de faire le lien avec les situations d'injustice vécues par d'autres personnes opprimées par leur propre État.

Les organisations participantes ont formulé plusieurs recommandations à l'intention du Comité, tendant notamment à ce qu'il poursuive ses activités de plaidoyer et continue de dénoncer les atteintes commises contre le peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, dans un cadre permettant de mettre l'accent sur la réalité vécue sur le terrain plutôt que sur l'« étiquette » attachée aux politiques d'Israël, tout en soulignant qu'il devrait y avoir un « prix à payer » pour de tels actes.

Les membres du Comité ont souligné que le partenariat avec les organisations de la société civile revêtait une importance cruciale et que les contributions et les recommandations de celles-ci apportaient une valeur ajoutée aux travaux du Comité.

L'Ambassadeur Cheikh Niang a prononcé la clôture de la réunion.

* * *